

**COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU VENDREDI 10 JUNI 2021 A 19 H 00**

Présents : DEGENEVE Alain, SONGIS-WOJCIK Karine, DEGENEVE Jean-Pierre, FROSSARD Nicolas, COLLOUD Grégory, GOUSSARD Jean-Claude, GUERINEAU Maxime, MACHAL Lukasz, MERMET-BOUVIER Solange, MOREL-CHEVILLET Claude, PERRIN Dorothée.

Absents excusés : BOINNARD Elise, CRAYSTON José, VUATTOUX Rémy.

Absent : COLLOUD Jean-François.

Monsieur DEGENEVE Jean-Pierre a été nommé secrétaire de séance.

ADOPTION A L'UNANIMITE DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 9 AVRIL 2021.

ADOPTION A L'UNANIMITE DE L'ORDRE DU JOUR.

**DEMANDE DE RÉGULARISATION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE
CADASTRÉE A 3186 – SCI CHANEL**

M. le Maire expose la demande de régularisation foncière formulée par Monsieur et Madame CHANEL Gérard. Suite à réalisation d'un bornage de leur terrain (ancienne parcelle cadastrée A 2998) a été constaté un empiètement sur la parcelle communale cadastrée A 2977. M. CHANEL demande par conséquent l'achat d'une partie de la parcelle communale A 2977 pour une contenance de 4,90 m².

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité décide de vendre une partie de la parcelle communale A 2977 pour une surface de 4,90 m², au prix de 735,00 €, à Monsieur et Mme CHANEL Gérard. Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acheteur.

**POSITIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'OPPORTUNITÉ
D'ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE A 1515 (VIVIERS EST)**

M. le Maire informe le conseil de la mise en vente par l'agence Alpes Vente de la parcelle cadastrée A 1515 au lieu-dit les Viviers Est. Il s'agit d'une parcelle agricole d'une contenance de 1 670 m², laquelle fait l'objet d'une demande d'emplacement réservé dans le cadre de l'élaboration du PLUi. La parcelle est mise en vente au prix de 1 850,00 € TTC (honoraires d'agence inclus à la charge du vendeur).

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de faire une proposition d'achat de la parcelle A 1515 au prix affiché.

**DEMANDE D'ENFOUISSEMENT DE CÂBLES SUR LE DOMAINE CONCERNANT
LA PARCELLE CADASTRÉE D 1156 – M. TOURNIER ET MME CARILLON**

M. le Maire présente la demande formulée par M. Killian TOURNIER et Mme Violaine CARILLON d'enfouissement de câbles le long de la route du Col des Arces, au bord de la parcelle cadastrée D 1156. Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la demande d'enfouissement de câbles sur le domaine public, à la charge des pétitionnaires.

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 SUR LE BUDGET PRINCIPAL : PRÉVISION DE CRÉDITS AU CHAPITRE 024 « PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION »

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder au virement de crédits ci-après :

Désignation	Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
R775/77 – Produit des cessions d'immobilisations	55.000,00 €	
R752/75 – Revenus des immeubles		55.000,00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
R024/024 – Produit des cessions		55.000,00 €
R1323/13 – Subvention d'investissement départements	55.000,00 €	

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré accepte les virements de crédits présentés.

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 SUR LE BUDGET EAU – ASSAINISSEMENT : PRÉVISION DE CRÉDITS AU CHAPITRE 21 « IMMOBILISATIONS CORPORELLES »

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder au virement de crédits ci-après :

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
D2313/23 – constructions	100.000,00 €	
D2156/21 – Matériel spécifique d'exploitation		100.000,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré accepte les virements de crédits présentés.

CONVENTION AVEC LES AMIS DU FORCHAT POUR LA MISE À DISPOSITION DE MATÉRIEL COMMUNAL

Monsieur le Maire informe que, pour l'entretien et l'élagage autour des sentiers communaux du Mont Forchat, l'association « Les Amis du Forchat » aurait besoin d'emprunter du matériel communal (tronçonneuse, débroussailleuse, tractopelle, véhicules...) le samedi 10 juillet 2021. Monsieur le Maire propose, afin de sécuriser et d'encadrer les interventions, de passer une convention avec l'association. Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la mise à disposition de matériel communal à l'association Les Amis du Forchat à titre gratuit.

RÉVISION DE LA DÉLIBÉRATION RELATIVE AU RIFSEEP POUR PERMETTRE LE RÉEXAMEN DU MONTANT DE L'IFSE (INDEMNITÉ DE FONCTIONS, DE SUJÉTIONS ET D'EXPERTISE) DES AGENTS COMMUNAUX

La délibération du Conseil Municipal D2017010 en date du 16/02/2017 a instauré la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) comprenant l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise et le complément indemnitaire annuel.

Le RIFSEEP impose un réexamen de l'IFSE (prime mensuelle versée avec le traitement) au moins tous les 4ans en l'absence de changement de poste.

Compte-tenu du fait que les montants maximums d'IFSE mentionnés dans la délibération instaurant le RIFSEEP et ses délibérations complémentaires sont ceux qui ont été appliqués par arrêté municipal individuel pour chaque agent, il n'est pas possible, pour Monsieur le Maire, de réexaminer le montant attribué aux agents de la collectivité au titre de l'IFSE.

Aussi il est proposé de faire évoluer les montants de référence de 30 % afin de laisser une marge à Monsieur le Maire pour le réexamen du montant de l'IFSE attribué individuellement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte de réviser la délibération relative au RIFSEEP tel que proposé, et autorise le Maire à réexaminer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de l'IFSE.

QUESTIONS DIVERSES

Renégociation des assurances : gain de 3 000 € potentiel. Proposition à étudier.

Création de places de parking dans le bourg : 2 plans présentés. Projet à affiner.

Une demande d'emplacement réservé a été faite dans le cadre du PLUi à la Sciaux afin d'améliorer la sortie du hameau et se laisser la possibilité de créer du stationnement.

Stade : le portique situé sur le stade est délabré. Réflexion à mener sur l'aménagement de ce terrain. La commission scolaire, petite enfance, jeunesse se penche sur la question.

***PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL PREVUE
LE 15 JUILLET 2021***

Le Maire
Alain DEGENEVE

